



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz : « *Taxe sur les locaux commerciaux vacants* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :



Le secrétaire :